L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE, 7 AOUT 1892.

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Comptable de tout repos pouvant fournir des références de premier ordre, ayant quelques heures de disponible, prendrait charge d'un ou deux jeux de livres. Adresse M. Q. N., Post Office Box 1.316. 31 juil—1 semaine

A LOUER.

A LOUER—Bâtisse 101, 103 et 105 rue Douane, entre Royale et Bourbon, connue comme Victor's Hotel. S'adresser à A. M. & J. Solari. 4 août—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Dans le Second District, un terrain, situé rue Esplanade, entre Dauphine et Bourbon, 30x134 pieds. S'adresser, 194 rue Gravier, au premier. 7 août 7f

DEMANDES.

ON demande immédiatement une femme de chambre et une blanchisseuse à l'hôtel à Ocean Springs Miss. S'adresser à l'hôtel. 5 août—3f

ON demande un homme seul ou avec sa femme, l'homme comme gardien d'écurie avec 30 mulets, la femme pour faire la cuisine si elle le désire. S'adresser à J. H. M. Soulenque P. O., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tableaux à l'huile, bronzes, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,392—Division D—Dans l'affaire de Carrie D. Montgomery, interdite. Attendu qu'Edouard Shinkle Porter, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne et des biens de Carrie D. Montgomery, interdite, a demandé à cette cour par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconnu, Mlle Rosalie Lavinia Rogers, l'autorisation de prendre possession de, d'instituer des procédures pour recouvrer et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.

Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.
EUG. D'HEBRETE, Député Greffier.
3août—5 12 19 26—sept 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Aimée Frère, femme décédée de J. R. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division C—Attendu que Joseph R. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme décédée de J. R. Winchester, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 août—5 10 13

Succession de Francis Fenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Octave Lagman, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 août—5 10 13

Succession de J. B. Leveque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,575—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Evelina Leveque, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 juil—30—août 3 7

Succession de B. C. Steinbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,262—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Mehle et Jos. Donaldson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 août—3 9 12

Succession de Pearson Clifford Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,580—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Clara Porter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2août—2 6 11

Succession de Mme Annie E. Firth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,388—Division A—Attendu que William E. Willett a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie E. Firth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 août—2 6 11

Succession de Bernardo Garcia et de Francisca Pinto, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,826—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par José Vanta, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 juil—30—3 7 août

AVIS AUX CREANCIERS.

Albert Cammack vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte annuel présenté par l Albert Cammack, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 août—2 6 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,022—Division D—Henry and Brown vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les membres individuels soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le JEUDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers desdits insolvables par publication ou autre, conformément à la loi; ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, l'endroit, les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par les dits insolvables sera vendue.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. W. PRADOS, Député Greffier.
28 juil—3f au 1er sept

Henry and Brown vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,022—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par H. T. Brown, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
juil 31—31—août 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,789—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jeff C Wenck, notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, élire un syndic, voter sur sa décharge, sur les conditions de vente de sa propriété et sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.
(Signé) F. A. MONROE. Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme:
JNO. H. MANUEL, Député Greffier.
15juil—4f en 30 j

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE

Au tirage du 19 Juillet, 21 lots gagnants y ont été vendus.

Faites en sorte que E. J. LANNES choisisse votre billet, car il a la main heureuse. Coin des rues Camp et Girod, Nlle-Orléans, Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 AOUT—CLASSE No 365
Tirage de 3 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
38	2	12	58	36	42	23	11	75	72	41	65	63	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont ... dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 août 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
W L Cabell
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prést. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000 ...	20,000
1 Lot de...	10,000 ...	10,000
1 Lot de...	5,000 ...	5,000
2 Lots de...	2,500 ...	5,000
5 Lots de...	1,000 ...	5,000
25 Lots de...	300 ...	7,500
100 Lots de...	200 ...	20,000
200 Lots de...	100 ...	20,000
300 Lots de...	60 ...	18,000
500 Lots de...	40 ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit...	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit...	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de mulets, chevaux, wagon, mobiliers, etc., droits d'occupation, etc.

John B. Quintiberti vs. William E. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,307.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 août 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, avenue de la Louisiane, entre les rues Dryades et St Denis, (la rue dernière étant la rue Delachaise).

1° 2 juments et poulains, 3 mulets, 1 wagon pour le bois, 1 charrette, 4 jeux de harnais, 1 buggy, 1 lot de bois, installations de bureaux, divers et autres effets mobilier et améliorations, etc., sur le dit local.

2° Aussi, le droit d'occupation pour le terme non expiré du bail de la propriété décrite ci-après, à savoir: Les six lots de terre, Nos 1, 2, 3, 4 et 5 faisant face à l'avenue de la Louisiane, et le lot No 24, faisant face à la rue Dryades, dans l'îlet 487, borné par les rues Delachaise et St-Denis, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, pour le terme de cinq ans commençant le 1er mars 1892, et finissant le 28 février 1897; le tout d'après le bail enregistré dans l'affaire ci-dessus auquel on peut se référer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
2août—2 5 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise de la coque du "Steamboat" ou Bateau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécaniques, canots, ancres, câbles, cordages, meubles, cabines et toutes autres dépendances y appartenant; le dit Bateau, est dûment enregistré dans le Port de Shieldsborough, Mississippi, et mesure Trois Cents quatre vingt deux 33/100 tonnes ou à peu près.

En ce moment à Alger, sur la rive droite du Mississippi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—Août 1, 8, 15, 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

Alphonse Baudeau vs Michael Stephen Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,161—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et servitudes, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 295 (maintenant 351) borné par les rues St-André, Prevost, Josephine et Locust. Le dit lot désigné par le No 28 sur un plan fait par C. A. De Armas, le 8 juin 1867, mesure, au pied américain: le lot No 28, trente pieds, neuf pouces, trois lignes de face à la rue Josephine, sur cent quarante-trois pieds un pouce six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 27, cent quarante-un pieds neuf pouces et un quart de ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 29, et trente pieds neuf pouces six lignes de face à la rue St. Andrew.

Acquis par le défendeur de P. F. Feurchy d'après un acte passé pardevant P. L. Feurchy, notaire, le 19 mars 1888 (Titre enregistré C. O. Livre 128, page 301.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur connue comme le No 199 rue Terpsichore.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, interdit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,968—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), Place Coliseum, et les rues Melpomène, Camp et Prytanée, désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte fait pardevant J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le 8 mai 1840; le dit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces de face à la Promenade Prytanée (maintenant rue Terpsichore), cent vingt-sept pieds neuf pouces et quatre lignes au pied américain, lequel dit lot forme une partie d'un lot désigné par le No 8 de l'îlet No 88 sur un plan du faubourg Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Flower & King vs. Wm Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,092—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient, situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet No 54, borné par les rues Peters, Delaronde, Flood et Andry; lesquels terrains sont désignés par les Nos 13 et 14 et mesurent chacun trente deux pieds de façade rue Flood, sur une profondeur chacun, de deux cent trente-un pieds entre lignes parallèles.

2° Quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le même district et carré d'îlet. Les dits terrains sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade à la rue Flood sur les profondeurs suivantes, savoir: les terrains 15 et 16 chacun deux cent trente-un pieds, le terrain 17, cent soixante-cinq pieds et le terrain 18 cent trente-un pieds.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, le 23 janvier 1887, dans l'affaire de succession de Mme Marie Alice Trémé, épouse de Wm Batts, No 20,361, du dossier de ladite cour et enregistré au bureau des annotations, livre No 124 page 584.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25—août 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 449 rue St-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,099—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et le Felicity Road; le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan de division déposé au bureau du shérif de cette Paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Acquise par le défendeur comme suit: deux tiers sous et en vertu de la volonté et du dernier testament de Mme Mary Emma Schiller, sa femme décédée, et l'autre tiers en vertu de compromis pour règlement entre lui et Mme John R. Schiller et als. exécuté pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, le 7 août 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte, en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Perillat, Lafayette et Liberté, désigné comme lot No 5 de l'îlet No 344, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perillat, sur soixante-dix pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No 5 et soixante et onze pieds, ... pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur, par achat de Hope Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire le 11 avril 1888 (titre enregistré au bureau de transfert livre 129 folio 149.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—sept 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

A. H. Costa vs Mendelson & Gardner.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 16,456—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local occupé par les défendeurs dans cette affaire, à "Little Wood Resort," à environ douze milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le New Orleans and North Eastern Railroad, le MERCREDI, 17ème jour d'août 1892, à 3 heures et demie P. M., à l'arrivée du train de 3 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison. Contenus d'une buvette consistant en liqueurs, verrerie, glacière, chaises, tables, etc., et aussi le bail non expiré du dit "Little Woods Resort," expirant le 30ème jour de septembre 1892, avec privilège de maisons à bain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 août—6 10 17

B. J. Montgomery & Co. vs V. A. Thomas.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—Nos 22,227.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
2 août—2 7 13

E. Gaudinez vs Paul Roques.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 22,148—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
2 août—2 7 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Landry Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavie, Greene et St George, laquelle portion ou lot de terre est situé sur l'avenue Peters à une distance de cent cinquante pieds de la rue Greene et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formé de la plus grande portion du lot No 16 et de la portion adjointe du lot No 17, dans l'îlet No 68, sur le plan original de Rickerville, dressé par MM. B. Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir, la somme de quatre cent soixante-treize 43/100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de trois différents billets à ordre pour $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement—16, 18 et 20 mois après leur date avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque, (concurremment avec la réclamation du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 23ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Iolus Godolphin Leech—No 3529—Division "B".

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée ce jour; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire en faveur et déclarant Iolus Godolphin Leech à être sujet à un état habituel d'imbécillité et d'insanité, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, il décrète son interdiction; et qu'une réunion de famille soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Preot, notaire, à cet effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée comme curateur de l'interdit dans cette affaire, Iolus Godolphin Leech; la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci-après nommées, amis et parents de l'interdit dans cette affaire, à savoir: A. H. May, John F. Peters, Wm Kurten, A. Casanova, Joseph D. Taylor, Charles Ludwig et John W. Le ch, et que les frais soient encourus par la succession de l'interdit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.
Jugement signé le 30 mai 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt douze.
{Sceau} EUG. D'HEBRETE, Député-Greffier.
13 juil—3f en 30 j

Athénée Louisianais.

Concours de 1893.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 juin 1892. La question du concours annuel est à l'ordre du jour.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant proposé par M. Grima réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Sur proposition faite par M. Bussière Rouen, l'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Une commission nommée par l'Athénée remettra la médaille à chacune des trois institutrices, pour être présentées par elle à son élève, dans le local où se tiendra la séance publique destinée à couronner l'année scolaire de chaque institution.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double dans le Second District.

No 228 rue Esplanade coin Robertson.

ET

Cottages Doubles, résidences à deux étages et Propriété de batture dans le Cinquième District.

A l'encan. A crédit.

Maurice G. Hughes vs Mme Myra C. Hughes épouse de James A. Murdoch et als.

No 35,419.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 juin 1892, et signé le 2 juin 1892, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur qui suivent: savoir.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Robertson, Claiborne et Quartier, désigné par le No 2 sur un plan de L. Bringier, voyer, daté le 23 février 1837, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, en son vivant notaire en cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Esplanade et Robertson et mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Robertson, mesure française.

Les améliorations consistent d'un cottage double à un étage et à mansarde, No 228 rue Esplanade, ayant 5 chambres de chaque côté et une bâtisse à deux étages dans le fond, avec 4 chambres. La cour est bien pavée. Le cottage est dans un voisinage bien amélioré, d'accès facile par trois lignes de chars.

2° Une certaine pièce ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y compris tous les droits d'alluvion ou accroissement de batture, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et lui faisant face.

Ledit morceau de terre a une façade d'à peu près 100 pieds à la rue Patterson et s'étend de là en profondeur à peu près 140 pieds vers le fleuve Mississippi et est borné sur le côté vers la rue Vallette par la propriété appartenant jadis à Vallette et Thomas, et sur le côté vers la rue Chestnut, il est borné par la propriété appartenant précédemment à John Hughes et vendu par lui au Planters Oil Co. et appartenant maintenant au Union Oil Co.

3° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'étendue de terre qui était connue précédemment comme Belleville, désignés comme lots Nos 3, 4, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de l'îlet No 2 qui est borné par les rues Patterson, Vallette, Peter et Chestnut, suivant un plan de la dite propriété et d'autres, fait par A. d'Hémécourt, le 22 mars 1847, lesquels dits lots mesurent comme suit:

Les lots 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 34 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Patterson, la même largeur dans le fond et les profondeurs suivantes: 97 pieds 2 pouces sur le côté du lot No 3 le plus près de la rue Vallette, 96 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne entre les lots Nos 3 et 4, et 96 pieds 5 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 4 le plus près de la rue Chestnut.

Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur 137 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 13, 14 et 15 se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette, sur 127 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits 3 lots de terre consistent de la résidence en bois à deux étages, No 22 rue Vallette, ayant couloir galerie sur le devant et dans le fond, 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond et près du marché et du Ferry du 5me District.

Le lot No 18 mesure 34 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Peters sur 132 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent du cottage double Nos 136 et 136 1/2 rue Peters, est retiré de la rue, a galerie sur le devant, 5 chambres de chaque côté et rapporte un bon loyer.

4° Une partie indivise de 5/63 parts et intérêt dans un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, faisant partie de la batture ou de ce morceau de terre précédemment connu comme Belleville. La propriété (ou celle désignée par la lettre C sur un plan de A. d'Hémécourt, daté le 4 mars 1870. La dite portion de terre mesure 129 pieds de face au Chemin public ou rue Patterson et s'étendant de là en profondeur à peu près 120 pieds au fleuve Mississippi sur lequel il a une façade à peu près 133 pieds étant borné sur le côté vers la rue Olivier par le lot B. 1, comme cela est désigné sur ledit plan et sa ligne opposée fait face à la rue Vallette.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la balance du prix à un crédit de un et deux ans représentée par les billets des acquéreurs respectifs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement divisés en coupons à la réclamation des parties intéressées, le paiement des dits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte hypothécaire devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, pour le transfert de l'assurance, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour le recouvrement ou pour le paiement des dits billets, et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication respectives et déposeront 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire.
27 juil—27—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District, rue South Peters, entre Julia et St-Joseph.

A l'encan.

John Barkley vs. les mineurs Gleason et als.

No 34,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 juin 1892 et signé le 22 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Julia, St Joseph et Commerce, désigné comme lot No 116, aussi connu comme lot No 3, du dit îlet No 54, lequel dit lot mesure 17 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue South Peters sur une profondeur de 96 pieds, ayant au fond par une allée de 4 pieds de large, en commun avec ce lot et autres lots dans le dit îlet.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, Esq., notaire public.
28 juil—28—août 3 10 17 24 31

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 19 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$79,660 71
Ajoutée: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$99,667 38
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,245 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, taxes escomptes et intérêt	15,965 24	$52,306 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,963 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
	$47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$1,261 18
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,925 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,886 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,456 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,456 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BRENNER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt de DIX POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BRENNER, Secrétaire.

Conseil de Direction.
H. H. Hanbert, A. H. Isaacson, Peter Blaise, I. N. Marks, P. Duerr, A. H. Stewart, R. Kilerman, Jacob Schoen, Jno. Everett, J. H. Schierman, P. Hogan, Otto Thoman, John Fitzpatrick, George Zetzma, C. Taylor Gauche.
9 janv—4 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District rue Nord Remparts, No 149, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Louis Balsano.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 36,078.

PAR ONORATO & STUART, CHAS. D. STUART, Encanteur—Bureau No 58 rue du Camp—MERCREDI 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté et signé le 21 juillet 1892, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Pierre, Toulouse et Basin, et désigné comme lot No 18, mesurant au pied français de 20 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur, au pied américain, de 51 pieds.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892.
31 juil—31—août 6 13 20 27 et 31

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Succession de Gustave Chopin.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan au rez de chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 12 juillet 1892 dans l'affaire de la succession de Gustave Chopin, Dossier No 35,054, il sera vendu, à l'encan—

Deux portions lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Deuxième et Première, désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet 401; les dits lots 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Willow sur 117 pieds de profondeur. Les améliorations consistent d'une maison en bois à un étage, etc.

Conditions Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ——, notaire.
14 juil—14 22 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Portion de terre de choix rue Magazine près Seconde.

Succession de Robert Young Black.

No 36,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 juillet 1892, dans l'affaire de la succession de Robert Young Black, Dossier No 36,137, il sera vendu à l'encan.

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magazine et Camp mesurant 8 pieds, 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 128 pieds, 3 pouces au pied Américain et étant la portion la plus près de la rue Deuxième du lot No 4 sur un certain plan de Mulhausen.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
14 juillet—14 23 30—août 6 13 et 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, bâtie sur un magnifique terrain,

No 185 rue St-Charles, entre les rues Julia et Girod,

Touchant à la belle résidence de M. Carl Kohn, et vis-à-vis de celles de MM. Hetwig et Ringrose.

Succession de Mme E. F. Lewis. No 35,452.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division B, absent par congé en ce moment, en date du 12 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir:

L'élégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 185 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Julia et Girod. La maison renferme au rez-de-chaussée doubles, une galerie fermée, une salle à manger, cuisine, office, cave ou chambres à provisions et d'autres chambres au rez de chaussée ... chambres à coucher avec chambre à bain au second étage quatre chambres dans la mansarde; les installations à gaz, citerne, hydrant, cour pavée en pierres, sur le côté, se trouve une jolie allée gazonnée entourée d'une belle grille en fer.

Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan de Jos Pilié, daté le 20 avril 1840, déposé à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, les dits lots se touchant et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1892, à raison de $1,500 par an. Cette propriété est dans une position excellente, entourée de belles résidences et à quelques îlets du centre des affaires. Elle est admirablement adaptée soit pour résidence particulière ou professionnelle. Elle sera rémunérative comme placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1892. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13juil—13 16 23 30 août 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de la Fabrique de Saucissons, No 74 rue Barthélemy.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers, Six actions de la Teutonia Ins. Co., etc.

SUCCESSION D'ANDREAS FREY.

No 35,673.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—LUNDI, 15 août 1892, à 10.30 heures A. M., sur les lieux, No 74 rue Barthélemy, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 juillet 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le tout et en particulier la Machine et contenus de la Fabrique de Saucissons, meubles et effets mobiliers. Aussi six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co., etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans la dite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.
3 août—3 6 7 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC DE

Vins, Liqueurs et Groceries de Choix, Installations de Magasin et Wagon.

—DANS L'AFFAIRE DE—

George F. Schrœder vs ses créanciers.

No 36.396—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—JEUDI, 18 août 1892, 11 heures A. M., au local No 15 rue Champs-Elysées, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 août 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le tout et en particulier le stock de groceries, vins, liqueurs, installations, étagères, wagon et divers, contenus dans le dit local. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6août—6 7 13 à date

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

NLLE-ORLÉANS, 25 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$807,997 93
Surtirages		1,796 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		350,746 50
Maison de banque, meubles et installations		23,978 10
Autres propriétés foncières		22,249 87
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Prêts sur demande	$290,160 55	
Change à vue sur New York	157,923 23	
Echanges étrangers	29,479 87	
Dû par les banques et banquiers	40,727 26	
Chèques pour le Clearing House	44,271 06	
Monnaie courante et espèces	255,654 78	918,216 77
		$2,177,275 1

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		165,771 75
Dividendes non payés		13,023 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,215,496 54	
Dû aux banques et banquiers	307,991 33	1,522,490 87
		$2,177,275 12

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
26juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Mme Martin Mallen et son mari vs. les enfants mineurs de Michael Coyne et als.

No 35,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 17 juin 1892 par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 juillet 1892 dans l'affaire ci dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse; le dit terrain est désigné par la lettre A 18 sur un plan de Geo. de Armas, député voyer de la ville, en date du 24 juillet 1891 d'après quel plan le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 80 pieds 7 pouces de profondeur et de façade rue Roman, formant le coin des rues Roman et St-Louis.

Les améliorations consistent en une maison double en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse, le dit terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de Geo. de Armas député voyer de ville, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit terrain mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 54 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez. Le dit terrain est désigné par le No 15 et mesure 31 pieds de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets portant intérêt à raison de 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par privilège de vendeur et hypothèque sur les propriétés vendues; les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant égal de la portion à crédit et en faire le transfert des polices et l'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles de ne pas aliéner, 5 0/0 honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du montant de leurs enchères et déposeront 10 0/0 du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire aux frais des acquéreurs.
30 juil—30—août 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages.

No 235 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No — rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefebvre et als vs M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et als.

No 416—14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable R. B. Talbot, juge de la 14me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 1er juillet 1892, et en vertu d'une commission de la même Honorable Cour, en date du 7 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage connue par le numéro municipal — rue Royale, occupée par un chantier de bois, vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St Joseph et mesurant au pied américain vingt sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée hall salon et salle à manger au second étage quatre chambres et palier, une bâtisse en briques à deux étages en arrière de la maison principale ayant cinq chambres, terrasse, cuve, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 235 rue St-Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication, toutes les taxes, Paroisse, Etat municipal, etc., pour la présente année, devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juil—16 23 30—août 6 13 17

PAR E. A. BLAKELY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Margaret E. Christiansen.

No 32,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. A. BLAKELY & CO.—E. A. Blakely, encanteur—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 juillet 1892 il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Benton, maintenant Franklin, Liberté et Thalia. Le dit lot est désigné par le No 5 sur un croquis fait par L. W. Brown, assistant-voyer de ville, du 4 du 24 mai 1886, conformément au croquis le dit lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 111 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, et faire un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication, assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant L. F. Bouchereau, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 juil—14 16 23 30—août 6 12 13

Etat de situation semestriel —DE LA— Banque Nationale Mutuelle

De la Nouvelle-Orléans,

Nouvelle Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$416,405 68
Surtirages, garantis et non garantis		6,490 44
Bons des E.-U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Maisons de banque et autres propriétés immobilières		51,335 92
Fonds de rédemption avec le trésorier des E.-U.		2,250 00
Prêts sur demande	$110,161 16	
Echange sur New York	114,676 94	
Dû par des banques et banquiers	30,644 07	
Monnaie courante, espèces et chèques locaux	220,636 30	476,116 57
Total		$1,122,695 91

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		30,000 00
Profits indivis		6,545 86
Circulation au dehors		45,000 00
Dividendes non payés	$424 00	
Dû à des banques et banquiers	36,997 69	
Dû aux déposants	713,728 36	751,150 05
Total		$1,122,695 91

JAS. J. TARLETON, Caissier.
2 juil—2f

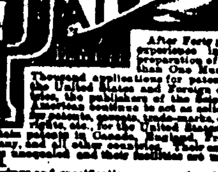

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

[illegible]

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliséum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 7ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynès et Dauphine.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Primes sur incendies	$219,882 66	
Primes maritimes	1,778 92	
Primes des rivières	3,352 33	
Total des primes	$225,013 91	
A ajouter: Primes non expirées de 1890	44,168 67	
Total		$269,182 58
A ajouter: Intérêts, profits et pertes	$26,804 50	
Moins salaires et dépenses générales	13,841 71	12,962 79
Fonds de surplus		21,490 82
Total		$303,636 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$91,271 96	
Sur risques maritimes	2,381 55	
Sur risques de rivières	4,968 38	
	$98,620 99	
Réassurances	37,893 19	
Primes remises et commissions	55,228 18	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	12,496 17	$204,243 53
Profits bruts		$99,393 66
Réservé		
Pour primes non expirées	$44,850 30	
Pertes d'incendies non payées	13,052 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00	
Fonds de surplus, 1891	21,490 82	99,393 66

ACTIF

Billets pour primes	$127 15
Primes en voie de collection	38,715 73
Prêts sur nantissement	5,275 00
Prêts sur hypothèques	6,467 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	99,168 99
Stocks de banques, d'assurances et autres	34,631 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.	5,000 00
Propriétés foncières	65,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	29,296 82
	$289,393 66

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	21,490 82
Réserve pour primes non expirées	44,850 30
Réserve pour pertes non payées sur incendie	13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$289,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. SUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUBERBIER, J. R. MEYERS,
J. J. WECKERLING, A. G. RICKS,
J. HASSINGER, GEO LINDELHUM,
L. GRUNEWALD, JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER, D. BERNHARDT,
J. E. MERILH, H. VONDERBANK,
J. J. LANGLES, EMIL WEBER,
P. W. DIELMANN, A. THIBERN.
17 janv—30f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,396—Division E—George F. Schroeder vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire George F. Schroeder, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, en son bureau No 49 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1892.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 août—3 6 11